

Jeux Passion Canteleu



L'association « **Jeux Passion** » est une association à but non-lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

Les tournois organisés par le club sont avant tout des tournois de jeux, proposant aux joueurs de **jouer dans une bonne ambiance et pour l'amusement.**

Si vous ne jouer que pour l'argent passez votre chemin et rendez-vous au casino.

Il est formellement **interdit de ramener ses propres boissons alcoolisées** lors des tournois.

Bulletin d'adhésion à la saison 2009/2010

Nom: **Prénom:**

Pseudo:..... **Pseudo Winamax :**

Date de naissance :

Adresse:

Code postal: **Ville:**

Numéro de téléphone:/...../...../...../.....

Adresse e-mail:

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association « Jeux Passion » et de la charte des joueurs, et m'engage à les respecter.

Je verse la somme de 20€ par trimestre pour la saison 2009/2010, par espèces ou bien par chèque à l'ordre de **Jeux Passion.**

01/09/09 au 31/12/2009	01/01/2010 au 31/03/2010	01/04/2010 au 31/07/2010

Autorisez-vous l'association à publier des photos où vous figurez :

Sur le site Internet de l'association : OUI - NON

Sur les affiches de l'association ou de la commune : OUI - NON

Sur le magazine de la commune : OUI - NON

(Entourez les mentions choisies)

A:

Le :

Signature de l'adhérent :



Charte des joueurs de l'association Jeux Passion

En tant qu'adhérent ou participant aux tournois, de l'association Jeux Passion je m'engage à :

- Respecter l'association et ses membres
- Respecter les locaux et le matériel
- Respecter les autres joueurs
- Rester flair-play lors des tournois
- Ne pas monter de tables de cash-game pendant les tournois
- Ne pas ramener mes propres boissons alcoolisées
- Veiller à la bonne ambiance de l'association

Je suis également conscient qu'en cas de non respect du règlement intérieur ou de cette présente charte je risque de :

- Me faire exclure d'un tournoi de façon temporaire ou définitive
- Me faire exclure de l'association de façon temporaire ou définitive
- Me voir refuser mon adhésion à l'association
- Verser le montant des préjudices éventuellement causés

Cette charte s'applique à tous les adhérents de l'association Jeux Passion, mais aussi à tous les joueurs participant aux tournois organisés par l'association.

L'obligation d'appliquer cette charte est automatique dès lors que l'on adhère à l'association ou que l'on s'inscrit à un tournoi.